Arrêté n°23 08 07 D
nommant le référent radicalisation de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu l'article L. 712-2 du Code de l'Education,
Vu le Décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article premier :

Dans le cadre d'une stratégie globale de défense et de sécurité au sein des établissements d'enseignement supérieur, Jérôme CHAUSSON, Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), est nommé « référent radicalisation de l'UTBM », à compter du 1er septembre 2023.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 30 août 2023

Le Directeur de l'UTBM,

Ghislain MONTAVON